

## Brèves.....

Le chiffre 0, c'est, selon la CGT, le nombre de salariés de Total qui pourront prétendre toucher la prime liée à l'augmentation des dividendes annoncée par Nicolas SARKOZY.

Le champion des profits versera 5 milliards d'euros à ses actionnaires, mais c'est le même montant qu'en 2009 !

Alors que les profits (10,3 milliards) ont augmenté de 32 %, on attend les manifs d'actionnaires...

**Son salaire : plus 505 % !**

Provocation : Michel ROLLIER, gérant de MICHELIN, en 2011, a reçu 505 % de hausse de salaire, soit : 4,5 millions.

L'augmentation de ses ouvriers : 1,4 %. Au total les patrons du CAC 40 toucheront 98,3 millions d'euros, soit : 24 % de plus qu'en 2009.

**Retraites : eux valent 17 % de moins**

Ça suffit les belles paroles !

C'était le message des mineurs manifestant à Paris à l'appel de la CGT pour une revalorisation de leurs pensions.

179 000 salariés toujours affiliés à ce régime, dont les pensions sont inférieures de 17 % à celles du régime général.

## Secteur Juridique

### Formation défenseur syndicaux

L'UD a organisé les 26, 27, 28 et 29 avril dernier une session de formation de défenseur syndical.

Suite au constat du manque de défenseurs syndicaux le secteur DLAJ a sollicité l'UD afin que cette dernière organise une session de ce type pour former des camarades des UL et branches professionnelles afin que ces derniers puissent tenir des permanences mais également le cas échéant monter des dossier pour les prud'hommes.

10 stagiaires ont ainsi découvert les règles de représentation, de procédure du Conseil de prud'hommes. A cela se sont rajoutés l'analyse juridique et l'élaboration de conclusions. Le dernier jour les stagiaires ont été mis en situation puisqu'ils étaient amenés à accompagner un salarié en audience de conciliation et après à plaider le dossier qu'ils avaient élaboré en audience de jugement.



### Auchan condamné

La Cour d'Appel de Colmar vient de rappeler à la société Auchan qu'elle n'est pas au-dessus des lois en condamnant les Directions des magasins de Hautepierre et d'Illkirch à verser des dommages et intérêts à l'UD CGT qui s'était portée partie civile dans les dossiers.

Les faits qui avaient conduit l'inspection du travail à dresser procès verbal à l'encontre des deux directeurs des magasins précités concernaient le non respect du SMIC.

Eh oui messieurs les Directeurs et la Société Auchan, comme vous le dites si bien dans votre publicité, c'est

#### ➔ PLAN DE FORMATION 2011

Formation comptabilité : 27 et 28 juin 2011

1er niveau : 3 au 7 octobre 2011

Elus et mandatés : 12 octobre 2011

CHSCT : 3 au 7 octobre 2011

1er niveau du 5 au 9 décembre 2011